



Dossier de presse

LANCEMENT DE LA CONCERTATION DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES



Table des matières

Editorial	3
Une délégation interministérielle chargée de définir une nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes	4
Une triple mission : organiser la concertation, coordonner la préparation de la future stratégie, suivre sa mise en œuvre	5
Quatre chantiers majeurs pour la concertation.....	5
Une priorité affirmée : les enfants et les jeunes.....	6
Une nouvelle logique de prévention et d’investissement social dans une approche globale et interministérielle.....	7
L’organisation de la concertation	8
Une concertation organisée à partir des territoires	9
Une concertation nationale mobilisant l’ensemble des acteurs	10
Les groupes de travail	11
Groupes 1 à 3	12
Groupes 4 à 6	13
Le calendrier de la concertation	14
Le délégué interministériel	15
Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale	16



Éditorial

Trois millions d'enfants, soit un enfant sur cinq, plus d'une famille monoparentale sur trois, vivent en situation de pauvreté : ces chiffres ne sont pas acceptables. Si le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale conduit pendant le quinquennat précédent a contribué à contenir le niveau des inégalités, l'action du Gouvernement doit être poursuivie, renouvelée et amplifiée en faveur des plus défavorisés.

Le Président de la République a annoncé le 17 octobre dernier le lancement d'une grande concertation sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Cette stratégie sera notre cadre d'action pendant toute la durée du quinquennat. Je souhaite qu'elle s'inscrive dans une double approche :

Un investissement accru en direction des enfants et des jeunes

Parce que la lutte contre la pauvreté doit s'inscrire dans une logique d'investissement social et d'égalité des chances, mais aussi parce que la pauvreté touche particulièrement ces publics, je souhaite que la future stratégie prenne comme point d'entrée la situation des enfants et des jeunes.

Elle s'inscrira également dans une approche plus globale, visant à prévenir les fragilités susceptibles de toucher toutes les personnes, et à poursuivre les mesures de réduction de la pauvreté et de renforcement de l'inclusion sociale sur toute la durée du quinquennat.

Un accent assumé sur la prévention et l'investissement social

Il s'agit de répondre à l'exigence, portée par le Président de la République, de rompre le déterminisme de la pauvreté. Il s'agit aussi de faire la preuve que les politiques de lutte contre la pauvreté, qui contribuent à la prévention des ruptures et améliorent l'accompagnement précoce lorsque celles-ci n'ont pas pu être évitées, ne sont pas seulement une charge, mais bien un investissement pour l'avenir.

C'est pourquoi la future stratégie devra s'appuyer sur une politique affirmée de prévention de la pauvreté mobilisant autant que possible le droit commun.

Afin de porter et de rendre visible cet effort dans la durée, le Président de la République a confié la responsabilité de cette stratégie à un délégué interministériel entouré de six groupes de travail et d'un comité d'experts et rattaché à ce ministère.

Cette stratégie sera conçue de manière concertée avec l'ensemble des acteurs et en veillant à permettre la participation des personnes concernées elles-mêmes.

Je sais pouvoir compter sur l'expérience et sur la mobilisation d'Olivier Noblecourt pour assurer le succès de la concertation qui s'engage.



**UNE DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE CHARGÉE
DE DÉFINIR UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE PRÉVENTION
ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS
ET DES JEUNES**

Une triple mission : organiser la concertation,

coordonner la préparation de la future stratégie, suivre sa mise en œuvre

Créée par décret le 24 octobre dernier, la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes assure une triple mission :

- **organiser** la concertation avec les principaux acteurs du champ de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes avec l'ensemble du Gouvernement et des administrations concernées, les collectivités territoriales, le monde associatif et les personnes concernées elles-mêmes ;
- **coordonner** l'ensemble des travaux de préparation de la future stratégie de prévention et la rédaction des différents projets de textes qui viseront à mettre en œuvre cette stratégie ;
- **assurer**, au cours des années à venir, le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie et veiller à l'évaluation de son efficacité.

Quatre chantiers majeurs pour la concertation

Dans le cadre de la concertation lancée le 4 décembre, la ministre a identifié quatre principaux chantiers :

- la construction **d'une politique affirmée de prévention** de la pauvreté mobilisant le droit commun. Il s'agit à la fois de développer des solutions de garde collective et de veiller à accueillir en crèche des enfants des familles les plus défavorisées et plus largement, d'assurer le bon développement de l'enfant et une meilleure égalité des chances ;
- le **repérage et l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté**, dans une logique d'intervention précoce et de parcours visant à préserver l'autonomie des personnes. Il s'agira de favoriser l'accès aux prestations et aux services auxquels les personnes ont droit, de combattre fermement le non-recours, qui entretient la pauvreté et de prendre en compte le rôle crucial du travail social. À cette occasion, une attention particulière sera portée aux jeunes adultes issus de l'aide sociale à l'enfance, pour lesquels le risque de tomber dans la grande pauvreté est élevé, ainsi qu'aux jeunes sortant du système scolaire sans formation ni diplôme ;
- les **personnes touchées par la grande pauvreté voire l'exclusion**. Les personnes vivant avec moins de 50 % du revenu médian, soit moins de 850 € par mois. Dans ce cas, le recours à des dispositifs spécifiques prévoyant un accompagnement renforcé – accompagnement social global, réinsertion socio-professionnelle, accès au logement, ... – peut être nécessaire afin de permettre la sortie de la pauvreté ;
- le **renouvellement de la gouvernance** à la fois nationale et territoriale de la lutte contre la pauvreté, pour s'assurer d'une bonne articulation des actions de chacun des intervenants impliqués, adapter les efforts déployés à la réalité des territoires et valoriser les innovations locales.

Il s'agit ainsi de prévenir la pauvreté, d'accompagner les situations de pauvreté et de permettre la sortie de la pauvreté.

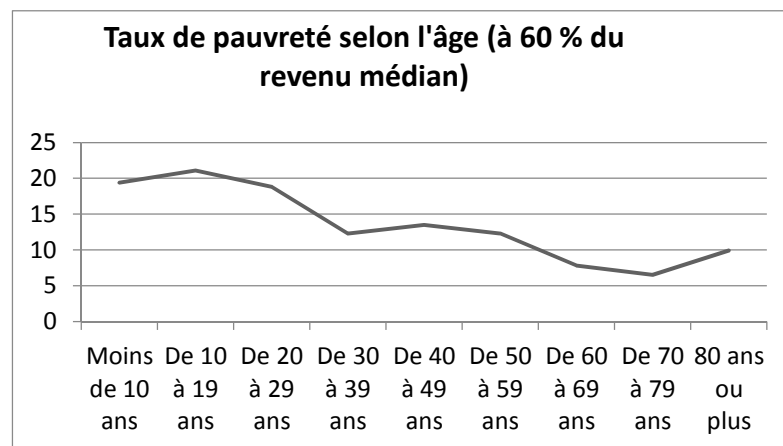
Une priorité affirmée : les enfants et les jeunes

La France compte aujourd'hui trois millions d'enfants pauvres, soit près d'un enfant sur cinq et 34 % des bénéficiaires des dispositifs d'aide alimentaire ont moins de 15 ans.

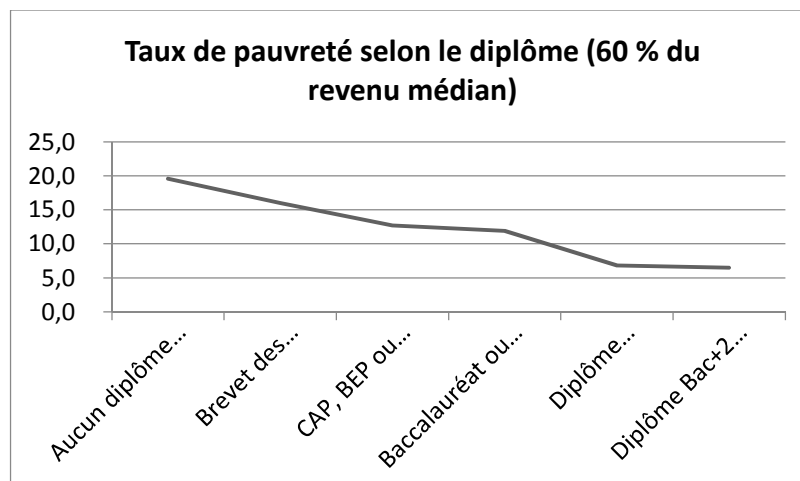
Le taux de pauvreté des jeunes a fortement augmenté ces dernières années.

Aussi, la future stratégie de lutte contre la pauvreté repose sur un changement de paradigme majeur, en ciblant les personnes les plus touchées et en faisant des enfants et des jeunes une priorité. L'objectif est d'éviter que les enfants tombent dans la pauvreté et que les enfants pauvres d'aujourd'hui ne deviennent les adultes pauvres de demain.

■ Taux de pauvreté selon l'âge



■ Taux de pauvreté selon le diplôme



Une nouvelle logique de prévention et d'investissement social

dans une approche globale et interministérielle

La future stratégie reposera sur un changement des modalités d'intervention publique, davantage tournées vers l'amont et fondée sur l'accompagnement des personnes tout au long de leur parcours. Il s'agit d'adopter une logique d'investissement social pour intervenir en amont des difficultés et à chacune des étapes de la vie, en examinant à ces étapes les politiques publiques dans leur globalité et non en silo.



**L'ORGANISATION
DE LA CONCERTATION**

Une concertation organisée à partir des territoires

De décembre à mars, dix journées de concertation territorialisées seront organisés en régions, dont une en Outre-mer, organisés en trois temps :

- un premier temps d'échange avec les acteurs et de débat sur un sujet thématique de portée nationale au cours de laquelle le ou la ministre en charge du sujet sera accompagné du délégué (ex : accueil de la petite enfance, insertion professionnelle des jeunes, etc.) ;
- un temps d'échange avec les personnes concernées (via les conseils consultatifs régionaux des personnes accompagnées mais également d'autres structures, par exemple avec des jeunes suivis par des missions locales sur le territoire concerné) ;
- un dernier temps de travail organisé à l'initiative de l'ensemble de la communauté de l'action – secteur associatif, collectivités territoriales – pour mettre en valeur des initiatives locales.



Une concertation nationale mobilisant l'ensemble des acteurs

■ Six groupes de travail thématiques

Six groupes de travail ont été constitués. Le délégué interministériel a désigné, pour chacun d'entre eux, deux personnalités en charge d'en assurer la co-présidence, regroupant des élus locaux ou nationaux, des représentants associatifs et des personnalités qualifiées. Les groupes seront constitués d'une vingtaine de membres et les présidents, avec l'aide de la délégation et des directions interministérielles compétentes, assureront l'organisation et l'animation des séances.

Une lettre de mission, remise à chacun des présidents par le délégué, précise les principaux axes de travail retenus pour chacun des groupes. Les travaux doivent aboutir à la mi-mars 2018 à la production d'un document de synthèse d'une quinzaine de pages contenant des propositions concrètes d'actions ou d'évolutions à conduire et qui sera rendu public.

■ Une concertation mobilisant personnalités qualifiées, experts scientifiques et représentants de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre la pauvreté

Dans son travail d'élaboration de la stratégie, le délégué interministériel mobilisera également l'expertise de l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté :

- Un groupe d'experts scientifiques assurera la sélection des expérimentations à mener et leur évaluation. Il pourra être mobilisé comme instance d'évaluation dans le cadre d'appels à projet et pourra également être mobilisé à l'appui des groupes de travail ;
- Un groupe d'appui composé de personnalités qualifiées du secteur associatif se réunira régulièrement avec le délégué et la ministre des Solidarités et de la Santé pour assurer la coordination des réflexions conduites au sein des groupes de travail et apporter également leur expertise ;
- Le CNLE sera régulièrement sollicité tout au long de la concertation ; la délégation rendra compte au CNLE de l'avancée des travaux

■ Une concertation entièrement ouverte au public

Dès janvier 2018, un espace dédié sur le site internet de la délégation interministérielle permettra à chacun, citoyen, acteur associatif, élu local, entreprise, de faire part au délégué interministériel de ses idées et réflexions.



**LES GROUPES
DE TRAVAIL**

1

« Éradiquer la pauvreté des enfants »

Les présidents : Nathalie Casso-Vicarini (Ensemble pour l'éducation de la petite enfance) et Frédéric Leturque (maire d'Arras, vice-Président de la Communauté urbaine d'Arras délégué à l'Habitat et à la Politique de la Ville, conseiller régional des Hauts de France)

Les priorités : renforcer l'accueil des enfants les plus défavorisés dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance ; favoriser la réussite scolaire des enfants vivant dans des familles en situation de pauvreté ; développer les actions de soutien à la parentalité ;

2

« Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion »

Les présidents : Antoine Dulin (Vice-président du Conseil économique, social et environnemental, Habitat et Humanisme) et Fiona Lazaar (députée)

Les priorités : poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire et sécuriser l'insertion professionnelle des jeunes ; solvabiliser les parcours d'insertion ; prévenir les ruptures de vie des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance ; faire des jeunes les acteurs des politiques qui leurs sont destinées et favoriser leur engagement

3

« Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté »

Les présidents : Olivier Véran (député) et Véronique Fayet (présidente du Secours Catholique)

Les priorités : veiller à la santé des enfants et des jeunes ; mettre en place des programmes pilotes pour proposer des biens et services à prix réduits ; développer de nouveaux outils de lutte contre la précarité énergétique et contre la précarité dans le logement ; poursuivre le renouvellement des outils favorisant l'inclusion bancaire



4

« Accès aux droits et aux services, lutte contre le non recours »

Les présidents : Matthieu Angotti (directeur général du centre communal d'action sociale de Grenoble) et Aurore Bergé (députée)

Les priorités : accroître la lutte contre le non-recours aux droits ; améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes qui basculent dans la pauvreté en rénovant le métier du travail social ; assurer une participation accrue des usagers dans l'accompagnement.

5

« Un accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion »

Les présidents : Christine Laconde (directrice du Samu Social de Paris) et Alain Regnier (préfet)

Les priorités : mettre à l'abri les enfants à la rue ; mieux piloter l'hébergement d'urgence et les transitions de l'urgence vers l'insertion ; favoriser l'accès aux soins des personnes sans logements ; assurer la prise en charge des publics « invisibles » et des femmes isolées sans abris

6

« Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires »

Les présidents : Mathieu Klein (président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle) et Joëlle Martinaux (présidente de l'union nationale des centres communaux d'action sociale),

Les priorités : territorialiser les politiques de lutte contre la pauvreté ; mettre en œuvre une nouvelle gouvernance de ces politiques sur les territoires ; repenser l'État social local ; garantir des modalités adaptées de pilotage et de gouvernance de la stratégie



Le calendrier de la concertation



Le délégué interministériel



Âgé de 41 ans, Olivier Noblecourt dispose d'une expérience de longue date dans le secteur de la cohésion sociale et des politiques locales.

Diplômé de l'institut d'études politiques de Grenoble, Olivier Noblecourt a démarré sa carrière professionnelle par l'exercice de fonctions exécutives puis électives au sein de la mairie de Grenoble. Devenu adjoint au maire de Grenoble en 2008 en charge de l'action sociale et familiale et vice-président de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole de 2008 à 2014 chargé de l'hébergement et de l'accès au logement, il a également assuré la présidence du centre communal d'action social (CCAS) de la ville, connu pour être un véritable laboratoire d'innovations sociales.

Parallèlement, Olivier Noblecourt a apporté son expertise au niveau national sur les questions de lutte contre la pauvreté, de petite enfance et d'insertion des jeunes. Il a été notamment travaillé pour le Conseil national des missions locales, a participé aux travaux du livre vert de la jeunesse en 2009, à l'élaboration du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en 2012 ainsi qu'au rapport Bacqué—Mechmache sur la participation et la politique de la ville. Il est également l'auteur de plusieurs rapports portant successivement sur la petite enfance (Terra Nova, 2013), l'intégration des femmes migrantes (2014) ou l'expérimentation sociale dans les collectivités territoriales.

De 2014 à 2017, Olivier Noblecourt a enfin exercé plusieurs fonctions en cabinet, auprès de la ministre Mme Najat Vallaud-Belkacem successivement à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, à la Jeunesse et à l'Éducation nationale. De juin à novembre 2017, il était par ailleurs directeur du programme « Urbanisme et cohésion sociale » au Commissariat général à l'investissement.



Le Conseil national des politiques de lutte

contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Instance consultative placée auprès du Premier ministre, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) associe les principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Présidé par M. Etienne Pinte, il a notamment pour mission :

- d'assister le Gouvernement par ses avis sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- d'animer les réflexions sur la coordination des politiques d'insertion aux plans national et local ;
- de faire des propositions sur les problèmes posés par la pauvreté.

Son rattachement au Premier ministre constitue le signe fort de la volonté gouvernementale de poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le respect des principes fondamentaux. Très attaché aux principes fondamentaux définis par la loi du 29 juillet 1998 et la loi du 2 janvier 2002, le CNLE est particulièrement attentif à ce que les politiques de lutte contre l'exclusion et la pauvreté s'inscrivent bien dans une stratégie globale et transversale, appréhendant tous les leviers d'action sur lesquels il convient d'agir. Il veille ainsi au caractère multidimensionnel, interministériel et multi partenarial de l'action publique dans ce domaine. Il assure également en son sein la participation des personnes concernées.

Aussi, le CNLE sera associé tout au long de la concertation à la construction de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et la délégation viendra exposer à plusieurs reprises jusqu'à la remise de la stratégie l'avancée de ses travaux.



**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS
ET DES JEUNES**



**Contact presse :
Coralie Mathieu
Tél.: 01 40 56 73 26
Mail coralie.mathieu@sante.gouv.fr**